



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC – DÉPÔT DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général – secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant que la Municipalité de Saint-Épiphane a effectué le dépôt de la rénovation cadastrale touchant son territoire et celle-ci a engendré des modifications importantes à toutes les fiches de propriété.

À cet effet, nous vous enverrons, sous peu, les certificats émis par la MRC de Rivière-du-Loup vous indiquant toutes les modifications apportées à votre fiche de contribuable. Vous remarquerez, à cet effet, que la MRC a effectué cette rénovation sur deux années consécutives soient 2017 et 2018.

Ces modifications se résument à l'attribution d'un **NOUVEAU MATRICULE** dédiée à la propriété, à un nouveau numéro de lot, à une nouvelle superficie, à une nouvelle évaluation (pas nécessairement) et à l'émission d'une nouvelle **TAXATION** dite **COMPLÉMENTAIRE**, le cas échéant. Cette nouvelle taxation est attribuable à une modification de superficie de terrain ou d'évaluation d'un bâtiment. Cette taxation est complémentaire à la taxation annuelle, donc vous devez en **tenir compte et la traiter séparément**.

Sur réception du certificat de l'évaluateur, vous devrez vérifier vos nouvelles informations : votre nouveau numéro de matricule (identifiant de la propriété), votre nouveau numéro de lot, la nouvelle superficie, s'il y a lieu et la nouvelle évaluation de votre propriété.

Pour tous ceux qui effectuent **leur paiement de taxes par Internet**, il est **TRÈS IMPORTANT** d'effectuer la correction de votre numéro de matricule, pour celui apparaissant dans la colonne de droite, dans votre dossier de paiement à la municipalité car ceci engendra de multiples erreurs au niveau de la réception du paiement.

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 20^e jour du mois de novembre deux mil dix-huit (2018).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population que la rénovation cadastrale de la Municipalité est maintenant déposée.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de novembre deux mil dix-huit (2018).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier